

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2908

14 décembre 2007

SOMMAIRE

Asher S.A	Lend Lease Real Estate Securities Manage-
Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.	ment S.A139545
139552	Liberty Overseas S.A139545
Broso S.A	Milestone Finance Holding Company S.A.
BRV S.A139550	139553
Bureau d'Assurances Paul Kordes S.à r.l.	Minerals & Resources Management S.A.
139544	139538
Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l 139553	Mithris S.A
Colcos S.A	Nartal S.A
Compagnie Générale d'Investissements	Nervis S.A139547
Immobiliers	PELZER Luxembourg S.A139551
Cresa East S.A	Prakash S.A139543
Electro-Nelca S.à r.l	Primaire S.A
Euro International Reinsurance S.A 139543	Sapphire Shipping S.A139584
Fibavco Holding S.A	Select Investments & Management S.à r.l.
Flec Investments S.A	139546
FMC Finance Sàrl Luxembourg - IV 139546	Seramans S.A
Freje Sàrl	S.I.SM S.A
Geo-Bildinx s.àr.l	Société Anonyme Internationale de Re-
Hydrollogic Systems Group S.A 139547	cherches et de Développements Finan-
Ilidor S.à r.l	ciers139584
Immobilière BOEVER S.à r.l	SPL Acquisition S.à r.l
Inteco GmbH	SPL Acquisition S.à r.l139540
Interbois S.A	Sual Holding S.A
Istanbul Venture Capital Initiative 139554	Surrey S.A
Jucy Lux139548	Urbi TP S.A
	Wire S.A
Kikwit Holding S.A	Xectra Holdings S.A



Freje Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau. R.C.S. Luxembourg B 133.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 novembre 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007138659/218/12.

(070161416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.227.

Extract of the resolution taken at the Meeting of the Board of Directors held on July 25, 2007

- Mr Maurice Doppelt, Mechelsestreenweg 181, B-2018 Anvers, born on May 22, 1956, diamond dealer, is co-opted as Director of the company in replacement of Mr Jean-Robert Bartolini, who resigned. The mandate of Mr Maurice Doppelt will lapse at the Annual General Meeting of the year 2011.

On July 25, 2007.

For true copy

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juillet 2007

- Monsieur Maurice Doppelt, Mechelsestreenweg 181, B-2018 Anvers, né le 22 mai 1956, diamantaire est coopté en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Robert Bartolini, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Maurice Doppelt viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le 25 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

MINERALS & RESOURCES MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007138902/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 août 2007

- Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur B, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COLCOS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007138934/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Asher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.082.

EXTRAIT

1. des décisions prises par le conseil d'administration en date du 8 août 2007

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

- 2. des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 septembre 2007
- 1. Monsieur André Wilwert a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASHER S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007138929/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Cresa East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.497.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 12 octobre 2007

- 1. Les sociétés EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
- 2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 3. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 4. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
 - 5. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CRESA EAST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007138981/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Sual Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 23.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138967/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05603. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Wire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007138969/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05660. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Kikwit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.997.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA

Signature

Référence de publication: 2007138963/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02608. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138936/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04613. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 103.974.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138935/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04612. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Interbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 20, Zone Industrielle Potaschberg. R.C.S. Luxembourg B 32.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA

Signature

Référence de publication: 2007138962/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02607. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Broso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 63.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2007

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du poste d'administrateur de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138909/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04616. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Primaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 108.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138966/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05595. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Lahytex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.435.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2007

Monsieur Gérard Matheis a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAHYTEX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007138933/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Seramans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.756.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

O. Conrard / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139088/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



Electro-Nelca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 39, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 17.041.

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions de liquidateur de la société à responsabilité limitée ELECTRO NELCA s.à r.l.

M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007139057/8333/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07105. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Euro International Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.459.

Die Adresse unseres Verwaltungsratsmitglieds Herrn Dr. Immo Querner, Glückstrasse 9, D-53115 Bonn hat sich geändert und lautet nun wie folgt:

Riethorst 2, D-30659 Hannover.

Luxemburg, den 12. November 2007.

Für EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.

D. Stenzel

Geschäftsführendes, Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2007139056/2458/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Prakash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 76.515.

Conseil d'Administration

En date du 12 novembre 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé de nommer, avec effet immédiat, en tant que nouveau Administrateur de la Société:

- Mr Przemyslaw Bielicki, né le 17 novembre 1962 à Poznan (Pologne), résidant à ul. Za Cytadela 98, 61-659 Poznan, Pologne, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013
- Mr Nigel Philip Williams, né le 9 mai 1956 à Wallingford (Grande-Bretagne), résidant à 97, Zolliker Srasse, CH-8702 Zollikon, Suisse, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013
- Mr Ivan Vohlmuth, né le 22 mai 1964 in Beroun (République Tchèque), résidant à, Behounkova 49, CZ-158 00 Praha 13, République Tchèque, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013

et d'accepter la démission, avec effet immédiat, des Administrateurs:

- THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme, avec l'adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, enregistré au Luxembourg sous le numéro RC B 47.852
- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, avec l'adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, enregistré au Luxembourg sous le numéro RC B 66.006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139097/1012/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



Immobilière BOEVER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor. R.C.S. Luxembourg B 33.143.

Cession de parts

Entre les associés de la S.à r.l. IMMOBILIERE BOEVER il a été convenu ce qui suit:

M. Paul Kordes, détenteur de 9 (neuf) parts sociales de la S.à r.l. IMMOBILIERE BOEVER cède lesdites parts à la valeur nominale à Mme Marie-Claire Boever, laquelle devient de ce fait propriétaire de la totalité des parts de la S.à r.l. IMMO-BILIERE BOEVER.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2007.

P. Kordes, M.-C. Boever.

Référence de publication: 2007139061/2218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06890. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Bureau d'Assurances Paul Kordes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor.

R.C.S. Luxembourg B 98.986.

Cession de parts

Entre les associés de la S.à r.l. BUREAU D'ASSURANCES PAUL KORDES il a été convenu ce qui suit:

Mme Marie-Claire Boever, détentrice de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la S.à r.l. BUREAU D'ASSURAN-CES PAUL KORDES cède lesdites parts à la valeur nominale à M. Paul Kordes, lequel devient de ce fait propriétaire de la totalité des parts de la S.à r.l. BUREAU D'ASSURANCES PAUL KORDES.

Fait à Luxembourg le 26 novembre 2007.

P. Kordes / M.-C. Boever.

Référence de publication: 2007139060/5255/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06887. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Geo-Bildinx s.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.810.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 26 octobre 2007 que:

KENTISH FINANCE LTD, société des lles Vierges Britanniques, constituée le 20 juillet 1999 et enregistrée au Registre des sociétés des lles Vierges Britanniques sous le numéro 335.030 avec siège social établi à Waterfront Drive-3rd Fl. Geneva Place, Road Town, Tortola, BVI,

a cédé les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la société GEO-BILDINX S.à.r.l. à la société IM-MOBILIERE BUILDING SA, société anonyme de droit luxembourgeois, constituée le 29 mars 1991, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 36.484 et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

SC	ociales
IMMOBILIERE BUILDING SA:	125
Total	125

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007139067/677/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Parts

(070161808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Lend Lease Real Estate Securities Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.622.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de LEND LEASE REAL ESTATE SECURITIES MANAGEMENT S.A. en date du 9 novembre, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007139079/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Liberty Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.824.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139091/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Flec Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.196.

La banque SanPaolo BANK S.A. a dénoncé le siège social de la société FLEC INVESTMENTS S.A. avec effet au 7 avril 2007.

FLEC INVESTMENTS S.A., 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B N° 75196

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

SAN PAOLO BANK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139046/43/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



FMC Finance Sàrl Luxembourg - IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.631.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. September 2007

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG AUDIT S.àr.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer in seiner Funktion als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2008 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007139048/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Select Investments & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.481.

Extrait des décisions de l'associée unique en date du 13 novembre 2007

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139043/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

COGIM, Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.356.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le à Luxembourg le 30 octobre 2007

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Emile Schneider, Laurent Jacquemart et Guy Glesener de leur poste d'Administrateur de la société et de AUDITEX S.A.R.L. de son poste de Commissaire de la société

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Thérèse Brasseur, Administrateur de sociétés, 3, rue des Champs, L- 5762 Hassel
- Christian Van Brussel, Administrateur de sociétés, 6, rue du Camps, B-6700 Arlon
- Richard Dendievel, Administrateur de sociétés, 6, route d'Arlon, L- 8395 Septfontaines et comme nouveau commissaire:
- FIDACOZ SARL, 3, rue des Champs, L-5762 Hassel

jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007138713/3842/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



Nervis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.480.

Le bilan abrégé du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138630/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00228. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Mithris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.478.

Le bilan abrégé du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138629/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00225. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Urbi TP S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.046.

La société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A., a dénoncé le siège social avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007139009/5672/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07308. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Hydrollogic Systems Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.381.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que UHY FIBETRUST S.àr.l. a dénoncé le siège social en date du 23 novembre 2007.

De même il résulte d'une autre lettre qu'à partir du 23 novembre 2007, FIDUCIAIRE FIBETRUST a donné sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139019/6449/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Jucy Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 126.545.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 6 août 2007:

Monsieur Julien Tonon, né à Algrange (France) le 22 mars 1984, demeurant à F-57650 Fontoy, 19, rue de Verdun (France),

a cédé les 50 (cinquante) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la Société,

Monsieur Cyrille Hoffmann, né à Joeuf (France) le 2 mai 1968, demeurant à F-54910 Valleroy, 8, rue de la Charrière (France).

Suite à cet acte de cession, l'intégralité du capital social de la Société est désormais détenue par Monsieur Cyrille Hoffmann.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138708/1384/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Xectra Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.437.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 novembre 2007

- 1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
- 2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 3. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 4. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
 - 5. Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour XECTRA HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139099/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



Ilidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 127.591.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 12 novembre 2007

La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas en tant que gérant avec effet au 12 novembre 2007 a été acceptée et confirmée,

Hermanus Roelof Willem Troskie, adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé en tant que gérant avec effet au 12 novembre 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139065/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Nartal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.600.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 26 mars 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2249 Luxembourg.

Monsieur Christian Jacquemoud, avocat, élisant domicile au 2, rue Bellot CH-1206 Genève.

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2249 Luxembourg.

Madame Bernadette Jacquemoud, employée privée, élisant domicile au 2, rue Bellot CH-1206 Genève.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2249 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mars 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 26 mars 2007, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, en vertu et dans les limites de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale. Il pourra notamment créer tous chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement de tous comptes chèques postaux ou auprès de toute banque, de tous comptes de dépôt. Ces comptes fonctionneront à concurrence d'un montant de quinze mille deux cent cinquante euro (15.250,-€) (ou l'équivalent en devise) sous la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007139085/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-C|08293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



S.I.SM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139087/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

BRV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.963.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 15 novembre 2007 et par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2007

- 1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
- 2. Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.
- 3. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.
 - 4. Monsieur Carl Speecke, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.
- 5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRV S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007138928/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Fibavco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 34.342.

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée Administrateur en date du 7 octobre 2002, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'au 22 novembre 2007.

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée Administrateur en date du 24 novembre 2005, a désigné Monsieur Christian François, né le 1 ^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'au 22 novembre 2007.

Le 4 octobre 2007.

FIBAVCO HOLDING S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

F. Dumont / C. François

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007138905/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

PELZER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 85.770.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 septembre 2007 Il a été décidé entre autres:

- 1) d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:
- SOFINDEV S.A., Société Anonyme de droit belge, avec siège social à B-1000 Bruxelles, rue des Colonies 11, administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- ADVENT MANAGEMENT BELGIUM S.A., Société Anonyme de droit belge, avec siège social à B-1000 Bruxelles, rue des Colonies 11, administrateur;
 - Monsieur Ghislain Thus, commerçant, demeurant à B-3270 Sherpenheuvel, Mechelsbaan 15/G, administrateur;
 - Monsieur Lieven Cuvelier, commerçant, demeurant à B-2980 Zoersel, Kapellenhoflaan 19, administrateur.
 - 2) de nommer, avec effet immédiat, aux postes d'administrateurs:
 - Monsieur Frederic Jouret, administrateur de société, demeurant à B-1160 Bruxelles, rue de la stratégie, 17;
 - Monsieur Alex Dubois, administrateur de société, demeurant à B-4910 Theux, Les Villers, 15;

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2010.

3) Conformément à l'article 64 de loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et certaines autres dispositions légales, le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Monsieur Guy Kuypers, administrateur de société, demeurant à B-1030 Bruxelles, rue de la Consolation, 91, est élu président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 octobre 2007.

Pour PELZER LUXEMBOURG S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007139000/667/31.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2007, réf. DSO-CJ00199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070161316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 437.800,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 84.002.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 17 octobre 2007

L'Associé Unique de la Société, étant BROOKS AUTOMATION INC., une société constituée selon le droit de l'état du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 15 Elizabeth Drive, Chemsford MA, 01824 U.S.A. (l'Associé unique) a décidé de transférer le siège de la Société du 61, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1 er novembre 2007, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau siège de la Société est:

41, avenue de la Gare, 5th Floor, L-1611 Luxembourg

De plus, l'Associé Unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Edward Charles Grady en tant que gérant B de la Société à compter du 1 ^{er} novembre 2007.

L'Associé Unique a décidé de remplacer Monsieur Edward Charles Grady par Madame Michele Pauline Rayos, domiciliée au 8 Daniels Road, Mendon, 01756 Massachusetts, Etats-Unis, en tant que gérant B à compter du 1 ^{er} novembre 2007, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, les gérants de la Société au 1 er novembre 2007 sont les suivants:

Gérant A: HALSEY Sàrl

Gérants B: Mrs Michele P. Rayos

Mr Robert W. Woodbury Jr.

Mr Thomas S. Grilk

BROOKS AUTOMATION LUXEMBOURG Sarl

HAI SFY Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007139017/6762/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Surrey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.904.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 octobre 2007

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138733/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.



Inteco GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 47.335.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. November 2007.

Für die Gesellschaft

Pour Maître J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007139280/231/14.

(070161876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Krol.

R.C.S. Luxembourg B 132.750.

Par résolution signée en date du 26 octobre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre, avec adresse professionnelle au 9, avenue Percier, F-75008 Paris, France, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Peter Kasch, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139284/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Milestone Finance Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.813.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mai 2007

- la démission de la société MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de son mandat d'Administrateur, est acceptée;
- Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007139247/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Istanbul Venture Capital Initiative, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 133.548.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN INVESTMENT FUND, a company having its main seat 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg (the Shareholder), represented by Mr Francis Carpenter, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as Chief Executive;

here represented by Renaud Graas, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 October 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and name.

- 1.1 There exists a société d'investissement à capital variable fonds d'investissement specialisé under the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE (the Company).
- 1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law) and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by these Articles.
- 1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.
- 1.4 Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).
- 2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.
- 3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 26.

Art. 4. Corporate objects.

- 4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.
- 4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:
- (a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;
- (b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;



- (c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;
- (d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum (as defined below).

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.
- 5.2 The capital must reach one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.
- 5.3 The initial capital of the Company was of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) fully paid up shares with no par value.
- 5.4 The Board may, at any time, issue different classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) which may differ inter alia in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum investment and/or subsequent holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them in accordance with the Companies Law and the 2007 Law. The specific features of each Class will be as set forth in the Memorandum.
- 5.5 The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Law (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the issue document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.
- 5.6 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue one or more Classes the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including, without limitation different:
 - (a) fees and expenses structures;
- (b) distribution rights, and the Board may in particular, decides that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
 - (c) marketing targets;
 - (d) transfer restrictions;
 - (e) currency.
- 5.7 A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.
- 5.8 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.
- 5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Law, the rights of the shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.
- 5.10 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.
- 5.11 At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Class(es) of that Sub-fund, in accordance with article 8, irrespective of the provisions of article 34.
- 5.12 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in Euro, be converted into Euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.



Art. 6. Shares.

- 6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.
- 6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.
- 6.3 Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board (either by hand, printed or in facsimile). Delivery of such certificates will be made at the risk and at the cost of the Investors concerned.
- 6.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.
- 6.5 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.
- 6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.
- 6.7 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.
- 6.8 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Issue of shares.

General

- 7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.
- 7.2 Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-Informed Investors).
- 7.3 Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:
- (a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);
- (b) decide that shares of a particular Sub-fund or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount. As far as permitted under Luxembourg laws and regulations, any subscription agreement may contain specific provisions not contained in the other subscription agreements;
- (c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;
- (d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;
- (e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;
 - (f) restrict the ownership of shares of a particular Class to certain type of persons or entities;
- (g) decides that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class
- 7.4 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.



- 7.5 A process determined by the Board and the investment committee, as the case may be, and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.
 - 7.6 The Company is authorised to issue shares (which may, as the case may be, pertain to a particular Class):
 - (a) to the shareholders in lieu of the payment of distributions outstanding;
- (b) to the members of such investment committee or other internal committee established in accordance with article 19, as a remuneration for, and in consideration of, the participation of the relevant members to the relevant investment committee or other committee:

each time in accordance with the procedure and terms of the Memorandum.

- 7.7 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.
 - 7.8 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for shares.
- 7.9 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

Investor or shareholder's default

- 7.10 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the Board, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its subscription agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the Board and detailed in the Memorandum which may include without limitation:
- (a) the right of the Company to compulsorily redeem all shares of the defaulting shareholder in accordance with article 8:
- (b) the right for the Company to retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the defaulting shareholder;
- (c) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;
- (d) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;
 - (e) the right of the Company to commence legal proceedings;
- (f) the right of the other shareholders to purchase all the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the Board in its discretion.

7.11 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

Art. 8. Redemptions of shares.

8.1 The Company is a closed-ended fund and shares shall not be redeemable at the request of a shareholder, unless expressly set out in, and subject to the provisions of, the Memorandum.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

- 8.2 The Board may redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Sub-fund in the Memorandum. The right of the Board to redeem shares of a Sub-fund under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Sub-fund in the Memorandum.
- 8.3 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the Board.
 - 8.4 The Company may compulsorily redeem the shares:
 - (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) in case of admission of new investors in the Company in order to equalise previous and subsequent investors in accordance with the terms and conditions of the Memorandum;
 - (c) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 29;
- (d) held by a (former) member of an investment committee or other committee established in accordance with article 19 without consideration and in accordance with the terms and conditions of the Memorandum;



- (e) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Board, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription agreement or commitment to the Company at a price equal to the lesser of:
- 80% of the latest calculated net asset value of the shares of the relevant shareholder, at the date of the notice from the Board; and
 - 80% of the aggregate capital contributions of the relevant shareholder;
 - unless otherwise stated in the relevant shareholder's subscription agreement commitment or in the Memorandum;
- (f) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription agreement, shareholder's commitment and Memorandum.

General - Other redemptions of shares

- 8.5 The repurchase by the Company of its own shares in circumstances other than those referred to in articles 5, 8, 11, 29 and 34 shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders (the General Meeting) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
 - 8.6 All redeemed shares will be cancelled.

Art. 9. Conversion of shares.

- 9.1 Unless otherwise stated in the Memorandum, shareholders are not allowed to convert all, or part, of the shares of a given Class into shares of the same Class of another Sub-fund. Likewise, unless otherwise stated in the Memorandum, conversions from shares of one Class of a Sub-Fund to shares of another Class of either the same or a different Sub-fund are prohibited.
- 9.2 If conversion of shares are allowed between Classes of the same Sub-fund or between shares pertaining to a Class into shares of the same Class of another Sub-fund, then the applicable terms and conditions to conversion of shares shall be set forth in the Memorandum in respect of the relevant Sub-fund(s).

Art. 10. Transfer of shares.

- 10.1 The Transfer (as defined in article 11.2, (a)) of all or any part of any shareholder's shares in any Sub-fund is subject to the provisions of this article 10.
- 10.2 No Transfer of all or any part of any shareholder's shares in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if
- (a) the Transfer would result in a violation of applicable law or any term or condition of these articles or of the Memorandum;
- (b) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

and

- (c) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:
- (i) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Memorandum);
- (ii) the transferor at the same time as the transfer of shares procures the transfer to the transferee of all of its remaining commitment to subscribe for shares or to provide funds to the Company against the issue of shares or otherwise, as the case may be;
 - (iii) the transferee is not a Restricted Person as defined in article 11.
- 10.3 Additional restrictions on transfer may be set out in the Memorandum in respect of (a) particular Class(es) or Sub-fund(s) in which case no Transfer of all or any part of any shareholder's shares in the relevant Class or Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on transfer is not complied with.

Art. 11. Ownership restrictions.

- 11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,
- (a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;
- (b) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law; or
- (c) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

(such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Company may:



- (a) decline to issue any shares and decline to register any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and
- (b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.
- 11.3 If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:
 - (a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or
 - (b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or
- (c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within ten (10) days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in article 10; and/or
- (d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated net asset value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).
- 11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Calculation of NAV.

- 12.1 The net asset value of each Sub-fund and Class shall be expressed in the reference currency, as a per share figure, of each Sub-fund or Class, as it is stipulated in the Memorandum in good faith in Luxembourg on each valuation date as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Date).
- 12.2 The net asset value per share of each Class in each Sub-fund shall be calculated by the administrative agent under the supervision of the Company on each Valuation Date in accordance with Luxembourg law and INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS (IFRS), subject to adjustments for deferred tax liabilities, formation expenses and acquisition costs and any other adjustments required to ensure that investors are treated fairly.
 - 12.3 The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.
- 12.4 The administrative agent of the Company shall under the supervision of the Company compute the net asset value per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total net asset value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate net asset value per share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the net asset value per share of that Class of that Sub-fund on that Valuation Date divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Date.
- 12.5 For the purpose of calculating the net asset value per Class of a particular Sub-fund, the net asset value of each Sub-fund shall be determined by calculating the aggregate of:
 - (a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund; less
- (b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.
- 12.6 The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of Investments owned by the Company and its holding companies, subsidiaries or other intermediate vehicles) and the liabilities of the Company based on the accounts of Funds and/or Direct Co-Investments (as these terms are defined under article 12.8), provided that the equity or liability interests attributable to investors derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities (calculated under IFRS on an undiscounted basis) as determined by the Company in accordance with its internal rules.
 - 12.7 The assets of the Company shall include:
 - (a) all investments registered in the name of the Company or any of its holding companies;
 - (b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);



- (d) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (e) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian (as defined in article 33);
- (f) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
 - (g) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.
 - 12.8 The value of the assets of the Company will be determined as follows:
- (a) the interests in unlisted investment vehicles, regulated or non-regulated that have as their purpose the collective investment of funds (Funds) shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such Funds or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a Fund may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Sub-fund's interests in such Fund, whether because such information has been generated after a delay from the Fund's own valuation point, change in markets or otherwise. The net asset value is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;
- (b) the interests of Funds which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value;
- (c) the interests in any investment made by the Company alongside other pre-selected (listed or unlisted) Funds into companies or undertakings (a Direct Co-Investment) shall be valued on the basis of the valuation reported or provided by the relevant co-investors or their agents. The valuation of a Direct Co-Investment reported or provided by a co-investor may be adjusted if the Company considers that such valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's interests in the relevant Direct Co-Investment;
- (d) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (e) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Company in good faith;
- (f) investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be estimated with due care and in good faith, in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the EVCA, the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC) in March 2005, as may be amended from time to time;
- (g) if the price as determined above is not representative, and in respect of any assets which are not referred to above, the value of such assets will be determined in accordance with IFRS.
 - 12.9 The liabilities of the Company shall be deemed to include:
 - (a) all borrowings, bills and other amounts due;
- (b) all administrative expenses due or accrued including but not limited to the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company, unless otherwise provided in the Memorandum;
- (c) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;
- (d) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Company; and
- (e) any other liabilities of the Company of whatever kind and nature towards third parties reflected in accordance with Luxembourg law and IFRS.
- 12.10 In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.
 - 12.11 The assets and liabilities shall be allocated as follows:



- (a) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;
- (b) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;
- (c) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;
- (d) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Subfund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Subfund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes;
- (e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Company acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum;
- (f) upon the payment of distributions to the shareholders of any Class, the net asset value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.
 - 12.12 For the purpose of this article:
- (a) shares to be redeemed by the Company shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;
- (b) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Date on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;
- (c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share; and
 - (d) where on any Valuation Date the Company has contracted/committed to:
- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

- 12.13 The net asset value as of any Valuation Date will be made available to shareholders at the registered office of the Company as soon as it is finalised and, in any event, within 120 calendar days following the relevant Valuation Date.
- 12.14 All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/ Class shall be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination.

Art. 13. Temporary suspension of calculation of the Net Asset Value.

- 13.1 The Company may suspend the calculation of the net asset value of shares in the case of:
- (a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;
- (b) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments;
 - (c) when, for any other reason, the prices of any investment cannot be promptly or accurately ascertained.
- 13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify shareholders requesting redemption of their shares of such suspension.

Art. 14. Management.

14.1 The Company shall be managed by a Board composed of at least five directors who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment. The Board will in no event be comprised of more than nine members at any time.



- 14.2 Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Law.
- 14.3 The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors (within the limits of article 14.1 above) and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.
- 14.4 The Board may issue one or more particular Class(es) of shares entitled to propose to the General Meeting a list containing the names of candidates for the position of director of the Company (any such Class being referred to as a Special Class for the purpose of this article) out of which a certain number of directors appointed by the General Meeting to the Board must be chosen (directors proposed by a Special Class being referred to as the Special Class Directors for the purpose of this article). The list of candidates submitted by a Special Class shall indicate a number of candidates equal to at least twice the number of directors to be appointed as Special Class Directors. The candidates of the list having received the highest number of votes will be elected. The Special Classes, if any, shall be as set forth in the Memorandum.
- 14.5 Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting, provided however that if a Special Class Director is removed, the remaining directors must call for an extraordinary general meeting without delay in order for a new Special Class Director of the relevant Special Class to be appointed in his/her place and the new Special Class Director appointed by the General Meeting must be chosen from the candidates on the list presented by the relevant Special Class.
- 14.6 In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors must call an extraordinary General Meeting without delay in order to fill such vacancy. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a Special Class Director must be filled with a new Special Class Director out of a list proposed by the relevant Special Class.

Art. 15. Meetings of the board.

- 15.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.
- 15.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.
- 15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting.
- 15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.
- 15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.
- 15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.
 - 15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.
- 15.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.
- 15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.



Art. 16. Minutes of meetings of the board.

- 16.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.
- 16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 17. Powers of the board.

17.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 18. Delegation of powers.

- 18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.
- 18.2 The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.
- 18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 19. Investment committee - other committees.

- 19.1 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the management and affairs of the Company in respect of one or more Sub-fund (s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Sub-fund(s).
- 19.2 It is anticipated that the Board will delegate most of its management functions in relation to each Sub-fund to an investment committee, to the fullest extent permitted by the Companies Law and the 2007 Law. In this case, any reference to the Board in these Articles shall, subject to the relevant provisions of the Memorandum, be construed as a reference to the relevant investment committee, acting on behalf and in the name of the Company for the account of the relevant Sub-fund.
- 19.3 The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Memorandum.

Art. 20. Binding signatures.

- 20.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.
- 20.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with article 18.1 above.

Art. 21. Investment policy and restrictions.

- 21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-funds' assets, in accordance with the 2007 Law (iii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iv) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.
- 21.2 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other Funds and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

Art. 22. Conflict of interests.

- 22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 22.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.



- 22.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.
- 22.4 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 23. Indemnification.

- 23.1 All members of the Board, and of the Company's or of one or more Sub-fund's investment committee and/or advisory board, as the case may be (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Sub-fund's assets against all liabilities, costs or expenses (including reasonable legal fees) incurred by reason of such Indemnified Person being a member of the Board, the investment committee or the advisory board, as the case may be, provided that:
- (a) no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence; and
- (b) in relation to Sub-funds with a draw down structure, indemnity amounts in no case will exceed the amount of aggregate commitments of investors to the Company. Where a portion of aggregate commitments has already been drawn-down or satisfied, in no case indemnity amounts will exceed aggregate remaining capital commitment of investors having committed to subscribe for shares plus any amounts that will be realised from the relevant Sub-fund's portfolio, up to an amount not exceeding aggregate commitments.
- 23.2 Any adviser or investment manager appointed by the Company to advise on, or manage, the assets of one or more Sub-fund(s), as set out in the Memorandum, and each of its/their directors, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Sub-fund are also considered as Indemnified Persons in relation to the relevant Sub-funds and benefit from the indemnification as set out in article 23.1.
- 23.3 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.
- 23.4 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 24. Powers of the general meeting of the company.

- 24.1 As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.
- 24.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 25. Annual general meeting of the shareholders - other meetings.

- 25.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday in September of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.
- 25.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.
- 25.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.
- 25.4 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 26. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

26.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.



- 26.2 The Board, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.
- 26.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters or courier only.
 - 26.4 Each share is entitled to one vote.
- 26.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 26.6 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least (i) one half of the share capital is represented and (ii) shareholders representing seventy-five percent of the aggregate commitments to subscribe for shares are present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital or commitments represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least:
 - (a) two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting; and
- (b) the votes of shareholders representing at least seventy-five percent of the aggregate commitments to subscribe for shares of the Company.

Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the above majority requirements.

- 26.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.
- 26.8 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.
- 26.9 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 26.10 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.
- 26.11 Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.
- 26.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.
- 26.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

Art. 27. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

- 27.1 The shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.
- 27.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class.
 - 27.3 The provisions of article 26 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

Art. 28. Auditors.

- 28.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.
 - 28.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.



Art. 29. Liquidation or merger of sub-funds or classes of shares.

29.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Directors to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

- 29.2 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund.
- 29.3 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Directors, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the share-holders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 29, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.
- 29.4 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the CAISSE DE CONSIGNATION on behalf of the persons entitled thereto.
 - 29.5 All redeemed shares may be cancelled.
- 29.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Directors may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Law or the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.
- 29.7 Notwithstanding the powers conferred on the Directors by article 29.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.
- 29.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in article 29.6 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Art. 30. Accounting year.

30.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 April of each year and ends on 31 March of the following year.

Art. 31. Annual accounts.

- 31.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Law.
- 31.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.
- 31.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.



Art. 32. Application of income.

- 32.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, distributions.
- 32.2 For any Class entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.
 - 32.3 Payments of distributions will be made to shareholders at their addresses in the register of shareholders.
- 32.4 Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.
- 32.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.
- 32.6 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class(es) issued in the respective Sub-fund.
 - 32.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 33. Custodian.

- 33.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.
- 33.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Directors shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Directors shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

Art. 34. Winding up.

- 34.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.
- 34.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.
- 34.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.
- 34.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.
- 34.5 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Law and the Companies Law. In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.
- 34.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.
 - 34.7 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Law will be exclusively applicable.
- 34.8 The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.
- 34.9 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Sub-fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each Class in accordance with their respective rights.
- 34.10 Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 35. Applicable law.

35.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with article 1.2.



The first annual General Meeting will be held in September 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares issued in the ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE - Sub-fund A and represented by thirty-one thousand (31,000) representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- (1) the number of directors is set at five;
- (2) the following persons are appointed as directors:
- Mr John Holloway, Director of Investments, EUROPEAN INVESTMENT FUND, whose professional address is at 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg;
- Mr Robert Wagener, Secretary General, EUROPEAN INVESTMENT FUND, whose professional address is at 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg;
- Mrs Sen Akman, Senior Advisor to the Secretary General, at TECHNOLOGY DEVELOPMENT FOUNDATION OF TURKEY, whose professional address is at Cyberpark Cyberplaza, B-Blok Kat-6, Bilkent, Ankara, Turkey (06800);
- Mr Bayram Mecit, Deputy President at the SMALL AND MEDIUM INDUSTRY DEVELOPMENT ORGANISATION OF TURKEY, whose professional address is at Kosgeb, Abdülhakhamit Cad. N $^{\circ}$ 866, Altmisevler 06470 Mamak, Ankara, Turkey; and
- Mr Hakan Tokaç, Member of the Executive Board, at the TURKISH DEVELOPMENT BANK (TKB), Atakent 3. Devlet Mah. B2 Blok D:20, Oran, Ankara, Turkey.
- (3) that there be appointed PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as external auditor of the Company;
- (4) that the terms of office of the members of the Board and of the independent auditor will expire after the first annual General Meeting to be held in 2009; and
- (5) that the address of the registered office of the Company is at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN INVESTMENT FUND, une société avec siège principal 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, (l'Associé Unique), représentée par M. Francis Carpenter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en tant que Chief Executive;

ici représentée par Renaud Graas, avocat, ayant son adresse professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:



Art. 1 er . Forme et dénomination.

- 1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable fond d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE (la Société).
- 1.2 La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra), ainsi qu'aux présents Statuts.
- 1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.
- 1.4 Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).
- 2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée de la société.

- 3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que décrit à l'article 26.

Art. 4. Objet social.

- 4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
- 4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:
- (a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;
- (b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instrument de créance ou participatif;
 - (c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;
- (d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 sous réserves des termes et limites établis dans le Mémorandum (tel que défini ci-dessous).

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'Article 12.
- 5.2 Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000 EUR) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.
- 5.3 Le capital initial de la Société s'élève à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions entièrement libérées sans valeur nominale.
- 5.4 Le Conseil d'Administration peut à tout moment décider d'émettre des catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie étant une Catégorie) dont entre autre la structure de frais, les procédures de souscription et/ou de rachat, les exigences en matière d'investissement minimum et/ou de détention subséquente, les investisseurs cible et la politique de



distribution s'y appliquant conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2007 peuvent différer. Les caractéristiques spécifiques de chaque Catégorie seront décrites dans le Mémorandum.

- 5.5 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémorandum). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.
- 5.6 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs Catégories dont les actifs seront investis en commun mais soumises à différents droits tels que décrits dans le Mémorandum, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation:
 - (a) Différentes structures de frais et commissions;
- (b) différents droits aux dividendes, et le Conseil d'Administration peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interest» ou d'allocation préférentielle des revenus;
 - (c) différentes cibles de commercialisation;
 - (d) différentes restrictions de transfert;
 - (e) différentes devises de référence.
- 5.7 Une valeur nette d'inventaire par action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'Article 12.
- 5.8 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémorandum sera mis à jour, si nécessaire.
- 5.9 La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.
- 5.10 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémorandum. Le Mémorandum indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.
- 5.11 A l'expiration de la durée du Compartiment, la Société rachète toutes les actions dans la ou les Catégorie(s) de ce Compartiment, conformément à l'article 8, sans tenir compte des dispositions de l'article 34.
- 5.12 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en Euro, s'ils ne sont pas déjà libellés en Euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront nominatives.
- 6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.
- 6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration (par signature manuscrite, imprimée ou par facsimile). Ces certificats seront émis aux risques et frais des Investisseurs concernés.
- 6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.
- 6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet actionnaire à la Société. Un actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.



- 6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.
- 6.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.
- 6.8 Sous réserve des dispositions de l'Article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 7. Transfert des actions.

Général

- 7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.
- 7.2 Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).
- 7.3 Toutes conditions auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémorandum étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:
- (a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémorandum);
- (b) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé par une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié. Dans les limites permises par les lois et réglementations luxembourgeoises, toute convention de souscription peut contenir des dispositions spécifiques non reprises dans d'autres conventions de souscription;
- (c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication des informations que le Conseil d'Administration estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un montant et engagement de détention minimum;
- (d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions de propriété liées aux actions;
- (e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;
 - (f) limiter la détention d'actions d'une Catégorie à un certain type de personnes ou d'entités;
- (g) décider que le paiement pour les souscriptions d'actions devra être effectué intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closing ou de d'appel de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment et la Catégorie concernés
- 7.4 Les actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et le cas échéant pour chaque Catégorie) dans le Mémorandum.
- 7.5 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et le comité d'investissement, le cas échéant, et décrite dans le Mémorandum régira la chronologie de l'émission d'actions dans la Société.
 - 7.6 La Société peut émettre des actions (pouvant, le cas échéant, appartenir à une Catégorie en particulier):
 - (a) à un actionnaire en lieu d'un paiement de dividendes dûs;
- (b) aux membres d'un comité d'investissement ou d'un autre comité interne établi conformément à l'article 19, en tant que rémunération pour et en considération de la participation des membres concernés au comité d'investissement concerné ou à d'autres comités;

chaque fois conformément à la procédure et aux termes du Mémorandum.

- 7.7 Le Conseil d'Administration peut octroyer à un de ses membres, à tout délégué à la gestion journalière, agent ou à tout autre mandataire dûment autorisé le pouvoir d'accepter des demandes ou engagements de souscription, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions.
 - 7.8 La Société peut à son entière discrétion accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des actions.



7.9 La Société peut accepter d'émettre des actions en considération d'un apport en nature d'actifs, conformément à la législation luxembourgeoise, en particulier conformément à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en nature sont à la charge de l'actionnaire acquérant des actions par cette voie.

Défaillance de l'investisseur ou de l'actionnaire

- 7.10 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire de procéder, selon les termes de sa convention ou de son engagement de souscription envers la Société, dans une période de temps déterminée par le Conseil d'Administration, à toute contribution requise ou tout paiement à la Société, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par le Conseil d'Administration et détaillées dans le Mémorandum qui peuvent être, mais sans limitation:
- (a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de toutes les actions de l'actionnaire défaillant conformément à l'article 8;
- (b) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;
- (c) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs mis en place conformément aux dispositions du Mémorandum, le cas échéant;
- (d) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tous ou par une partie des actionnaires;
 - (e) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;
- (f) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémorandum;

à moins que le Conseil d'Administration ne renonce à sa discrétion à ces pénalités.

7.11 Les pénalités ou mesures correctives décrites ci-dessus ainsi que dans le Mémorandum ne sont pas exclusives de tout autre mesure ou moyen que la Société ou les actionnaires peuvent disposer par la loi ou conformément aux termes de la convention de souscription, du Mémorandum ou de l'engagement de l'actionnaire concerné.

Art. 8. Rachat des actions.

8.1 La Société est un fonds de type fermé et les actions ne peuvent pas être rachetées à la demande des actionnaires, sauf si de telles dispositions sont expressément prévues au Mémorandum et sous réserve des dispositions de celui-ci.

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat obligatoire d'actions

- 8.2 La Société peut procéder au rachat forcé des actions de toute Catégories ou de tout Compartiment de façon proportionnelle parmi les actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou suit à une cession, sous réserve de conformité au plan de distribution concerné tel que prévu pour chaque Compartiment dans le Mémorandum. Le droit du conseil d'Administration de procéder au rachat d'actions d'un Compartiment selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu dans le Mémorandum pour un Compartiment en particulier.
- 8.3 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier adressé par le Conseil d'Administration à l'attention des actionnaires.
 - 8.4 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:
- (a) détenues par une Personne Non-Eligible, telle que définie à l'Article 11, conformément aux dispositions de l'Article 11;
- (b) en cas d'admission de nouveaux investisseurs dans le Société afin de mettre sur un pied d'égalité les investisseurs antérieurs et subséquents conformément aux termes et conditions du Mémorandum;
- (c) dans le cas de liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 29;
- (d) détenues à titre de rémunération par un (ancien) membre d'un comité d'investissement ou d'un autre comité établi selon l'article 19 et conformément aux termes et conditions du Mémorandum;
- (e) détenues par un actionnaire qui, dans une période de temps définie par le Conseil d'Administration, n'effectue pas toute contribution requise ou tout autre paiement à la Société (y compris le paiement de tout intérêt ou charge dû en cas de défaut) conformément aux termes de sa convention ou de son engagement de souscription envers la Société à un prix équivalent au moins élevé des montants suivants:
- 80% de la dernière valeur nette d'inventaire calculée des actions de l'actionnaire concerné, à la date de la notice du Conseil d'Administration:
 - 80% des contributions en capital cumulées de l'actionnaire concerné;
- sauf dispositions contraires dans la convention ou l'engagement de souscription de l'actionnaire ou dans le Mémorandum;



(f) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans la convention de souscription ou l'engagement de l'actionnaire et dans le Mémorandum.

Général - Autres rachats d'actions

- 8.5 Le rachat par la Société de ses propres actions dans des circonstances autres que celles mentionnées aux articles 5, 8, 11, 29 et 34 s'effectuera par une résolution et selon les termes et conditions à décider par l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale) délibérant selon la manière requise pour les modifications des Statuts.
 - 8.6 Toutes les actions rachetées pourront être annulées.

Art. 9. Conversion des actions.

- 9.1 Sous réserve de dispositions contraires dans le Mémorandum, un actionnaire ne peut pas convertir tout ou une partie des actions qu'il détient dans une Catégorie en actions de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment. De même, sous réserve de dispositions contraires dans le Mémorandum, la conversion d'actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie du même ou d'un autre Compartiment est interdite.
- 9.2 Si la conversion d'actions est permise entre les Catégories d'un même Compartiment ou entre des actions appartenant à une Catégorie en actions de la même catégorie d'un autre Compartiment, les termes et conditions applicables à la conversion d'actions seront décrits dans le Mémorandum par rapport au(x) Compartiment(s) concerné(s).

Art. 10. Transfert d'actions.

- 10.1 Le Transfert (tel que défini à l'article 11.2(a)) de tout ou partie des actions d'un actionnaire dans tout Compartiment est soumis aux dispositions du présent article 10.
- 10.2 Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un actionnaire dans un Compartiment, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si
- (a) ce Transfert résulterait en une violation de la législation applicable ou des termes et conditions des présents statuts ou du Mémorandum;
- (b) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940, telle que modifiée;

et

- (c) tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:
- (i) le cessionnaire s'engage à observer les, et à agir conformément aux, obligations du cédant envers la Société conformément aux termes de la convention de souscription du cédant, à l'engagement du cédant, ou à toute autre convention décrivant les termes de la participation, du cédant dans la Société (en ce compris les dispositions du Mémorandum); et que
- (ii) le cédant réalise concomitamment au transfert des actions au cessionnaire le transfert de tous les engagements de souscrire à des actions et/ou engagements à fournir des fonds à la Société contre l'émission d'actions (ou autrement) restant, le cas échéant; et que
 - (iii) la cessionnaire ne soit pas une Personne Non-Eligible, telle que décrite à l'article 11.
- 10.3 Des restrictions supplémentaires concernant le Transfert peuvent être prévues dans le Mémorandum pour une ou plusieurs Catégorie(s) (ou) Compartiment(s) auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions de l'actionnaire dans la Catégorie ou le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles ne sont pas respectées.

Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions.

- 11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale,
- (a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;
- (b) s'il peut en résulter une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère; ou
- (c) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;
- (ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.
 - 11.2 A de telles fins, la Société peut:
- (a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout vente, cession, transfert, échange, mise en gage, dépôt ou autre mise en garantie ou sûreté (Transfert) d'actions, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert entraînerait qu'une Personne Non-Eligible devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces actions; et
- (b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires ou qui tente de faire enregistrer un transfert d'actions, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment,



considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

- 11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:
 - (a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou
- (b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou
- (c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les dix (10) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'article 10; et/ou
- (d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).
- 11.4 L'exercice des pouvoirs susmentionnés de la Société par celle-ci, conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

- 12.1 La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment et Catégorie est exprimée dans la devise de référence, et par action, de chaque Catégorie, ainsi qu'indiqué dans le Mémorandum, de bonne foi au Luxembourg à chaque Jour d'Evaluation comme stipulé dans le Mémorandum (chaque Jour d'Evaluation).
- 12.2 La valeur nette d'inventaire par action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment est calculée par l'agent administratif sous la supervision de la Société à chaque Jour d'Evaluation conformément à la loi luxembourgeoise et aux Normes de Comptabilité Internationales (IFRS), sous réserve d'ajustements pour des créances différées en matière d'impôts, des dépenses de constitution et frais d'acquisition et d'autres ajustements requis afin d'assurer le traitement équitable des investisseurs.
 - 12.3 Les actifs nets de la Société sont à tout moment égaux aux actifs nets totaux des divers Compartiments.
- 12.4 L'agent administratif de la Société calculera sous la supervision de la Société la valeur nette d'inventaire par Catégorie de chaque Compartiment de la manière suivante: chaque Catégorie participe au Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de dividendes attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du total du portefeuille et des droits de dividendes attribuée à une Catégorie d'un Compartiment à un Jour d'Evaluation donné ajustée des obligations relatives à la Catégorie au Jour d'Evaluation représente le total de la valeur nette d'inventaire attribuable à cette Catégorie du Compartiment au Jour d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis communément au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais différentes, canaux de distributions différents, cibles de commercialisations différentes, devises de référence différentes et autres caractéristiques spécifiques telles que stipulées dans le Mémorandum. Une valeur nette d'inventaire distincte par action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée de la manière suivante: la valeur nette d'inventaire par action de cette Catégorie de ce Compartiment au Jour d'Evaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie de ce Compartiment émises au Jour d'Evaluation.
- 12.5 Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera déterminée en calculant le total de:
 - (a) La valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné; moins
- (b) Toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourues mais impayées au Jour d'Evaluation concerné.
- 12.6 Les actifs nets totaux de la Société seront le produit de la différence entre les actifs bruts (y compris la valeur de marché d'investissements détenus par la Société et ses sociétés holding, filiales et autres véhicules intermédiaires) et les obligations de la Société basées sur les comptes des Fonds et/ou Co-Investissements Directs (termes tels que définis à l'article 12.8), étant entendu que le capital et les intérêts attribuables aux investisseurs dérivés de ces états financiers seront ajustés afin de prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire actuelle) des créances différées en matière d'impôts (calculées selon les normes IFRS sur une base non actualisée) telle que déterminée par la Société conformément à ses règles internes.
 - 12.7 Les actifs de la Société comprennent:
 - (a) tous les investissements inscrits ou enregistrés au nom de la Société ou de ses sociétés holding;
 - (b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- (c) toutes les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés);



- (d) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par la Société;
- (e) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les dividendes à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou le Dépositaire (tel que défini à l'article 33) pouvaient raisonnablement en avoir connaissance;
- (f) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
 - (g) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.
 - 12.8 La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:
- (a) Les investissements dans des véhicules d'investissement non cotés, réglementés ou non qui ont pour objet l'investissement collectif de fonds (Fonds) seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, telle que présentée par ces Fonds ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officielles (c'est-à-dire valeur nette d'inventaire estimée) si celle-ci est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle. La valeur nette d'inventaire officielle ou officieuse d'un Fonds peut être ajustée afin de prendre en compte des appels de capital, des dividendes et des frais de rachat applicables si cela s'avère approprié. La Société ajuste la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation fournie lorsque elle estime que la valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière précise la participation de la Société ou du Compartiment dans ce Fonds, que ce soit parce que l'information a été établie après la date d'évaluation du Fonds, ou à cause de changements sur le marché ou autres. La valeur nette d'inventaire a un effet exécutoire nonobstant le fait qu'elle soit basée sur une valeur nette d'inventaire non officielle ou estimée;
- (b) Les investissements dans des Fonds cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur sur cette bourse de valeur ou ce marché publiée;
- (c) Les investissements faits par la Société à côté d'autres Fonds présélectionnés (cotés ou non) dans des sociétés ou entreprises (un Co-Investissement Direct) seront évalués sur base de l'évaluation présentée ou fournie par le co-investisseur concerné ou leurs agents. L'évaluation d'un Co-Investissement Direct présenté ou fourni par un co-investisseur peut être ajusté si la Société considère que cette évaluation ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière précise la participation de la Société dans le Co-Investissement Direct concerné;
- (d) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (e) toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé, sera évalué sur base du dernier prix disponible, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, dans quel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur bas de la valeur probable de réalisation qui sera estimée par la Société de bonne foi;
- (f) les investissements en titres de private equity autres que les titres mentionnés ci-dessus seront estimés avec tout le soin approprié et de bonne foi, conformément aux lignes de conduite et aux principes d'évaluation de sociétés portefeuille établies par le Guide International d'évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque, publié par l'EVCA, la British Venture Capital Association (BVCA) et l'Association française des Investisseurs en Capital (AFIC) en mars 2005, tel que modifié périodiquement;
- (g) si le prix déterminé conformément aux dispositions ci-dessus n'est pas représentatif, et pour les actifs qui ne sont pas mentionnés ci-dessus, la valeur de ces actifs sera déterminée conformément à l'IFRS.
 - 12.9 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:
 - (a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (b) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer, y compris, mais sans limitation, les coûts de constitution et d'enregistrement auprès des autorités de supervision, ainsi que les dépenses et frais légaux, d'audit, de gestion, de dépositaire, d'agent payeur, d'agent d'administration et de gestion, les coûts de publications légales, de prospectus, de rapports financiers et autre documents mis à la disposition des actionnaires, dépenses de traductions et de manière générale toutes les autres dépenses résultant de la gestion de la Société, sous réserve de dispositions contraires dans le Mémorandum;
- (c) toutes les obligations connues, échues ou non y compris les obligations contractuelles à échéance pour le paiement d'argent ou de propriété, y compris le montant de tous les dividendes annoncés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui restent donc impayés jusqu'au jour où ces dividendes seront prescrits et reviendront à la Société;
- (d) tout montant approprié mis de côté pour impôts dus au Jour d'Evaluation et toutes autres provisions autorisées et approuvées par la Société; et
- (e) toute autre obligation de la Société de quelle nature que ce soit, envers des tiers reflétés conformément aux lois luxembourgeoises et à l'IFRS.
- 12.10 En déterminant le montant de ce passif la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par la Société et peut provisionner des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou récurrente sur base d'un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.



- 12.11 Les actifs et engagements seront alloués de la manière suivante:
- (a) les produits à recevoir de l'émission d'actions d'une Catégorie seront alloués dans les états financiers de la Société au Compartiment correspondant à cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories sont émises dans ce Compartiment, le montant concerné augmentera la proportion de l'actif net de ce Compartiment attribuable à cette Catégorie;
- (b) les actifs et engagements ainsi que les revenus et les dépenses alloués à un Compartiment seront attribuables à la Catégories ou aux Catégories correspondantes à ce Compartiment;
- (c) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribué dans les états financiers de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs desquels il est dérivé et à chaque réévaluation de cet actif, l'augmentation ou diminution de la valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;
- (d) lorsque la Société contracte une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie ou de Catégories au sein d'un Compartiment ou en relation avec une action prise en connexion avec un actif d'une Catégorie ou de Catégories au sein d'un Compartiment, cette obligation sera allouée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;
- (e) dans le cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribuée à une Catégorie en particulier, cet actif ou cet engagement sera alloué à toutes les Catégories de manière proportionnelle à leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou d'une autre manière déterminée par la Société agissant de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque des actifs de plusieurs Catégories sont détenus sur un compte et/ou sont cogérés comme masse ségrégée d'actifs par un agent de la Société, les droits respectifs de chaque Catégorie correspondant à la portion proportionnelle résultant de la contribution de la Catégorie concernée au compte ou à la masse concernée, et (ii) ces droits varient selon les allocations et retraits fait pour le compte de la Catégorie, tels que décrits dans le Mémorandum;
- (f) au moment du paiement des dividendes aux actionnaires de toute Catégorie, la valeur nette d'inventaire de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces dividendes.
 - 12.12 Pour les besoins de cet article:
- (a) les actions devant être rachetées par la Société seront traitées comme existantes et seront prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée et à partir de ce moment et jusqu'au paiement par la Société, leur prix sera réputé être un engagement de la Société;
- (b) les actions devant être émises par la Société seront traitées comme étant émises à partir du moment spécifié par le Conseil d'Administration au Jour d'Evaluation auquel cette évaluation est faite et, à partir de ce moment et jusqu'à l'obtention par la Société, le prix sera réputé être un actif de la Société;
- (c) tous les investissements, soldes en espèces et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués après prise en compte du taux de marché ou des taux de change en vigueur à la date et au moment du calcul de la valeur nette d'inventaire par action; et
 - (d) lorsqu'à un Jour d'Evaluation la Société a contracté ou s'est engagée à;
- acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif de la Société;
- vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à délivrer ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

étant entendu que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

- 12.13 Dès que finalisée, la valeur nette d'inventaire à un Jour d'Evaluation sera mise à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, et dans tous les cas, dans une période de 120 jours calendriers suivant le Jour d'Evaluation concerné.
- 12.14 Tous les actifs libellés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné(e) sera converti au taux de conversion mid market entre la devise de référence et la devise de dénomination.

Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire par action.

- 13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions en cas de:
- (a) d'état de fait constituant une situation d'urgence par suite de laquelle il serait impossible de disposer de, ou d'évaluer des, actifs détenus par la Société;
- (b) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur d'un investissement;
- (c) lorsque pour une raison quelconque, les prix d'un investissement ne peuvent pas être déterminés rapidement et avec précision.
- 13.2 Toute suspension sera notifiée aux personnes susceptibles d'être affectées par la suspension par la Société de la manière qui lui semble appropriée. La Société notifiera les actionnaires ayant demandé ou demandant le rachat ou la conversion de leurs actions d'une telle suspension.



Art. 14. Gestion.

- 14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins cinq membres, actionnaires de la Société ou non. Les administrateurs de la Société sont élus pour une durée qui ne peut excéder six années et ils sont rééligibles. Le Conseil d'Administration ne peut à aucun moment être composé de plus de neuf membres.
- 14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Conseil d'Administration conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.
- 14.3 Les administrateurs sont nommés lors d'une Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre d'administrateurs (dans les limites de l'article 14.1) et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.
- 14.4 Le Conseil d'Administration peut émettre un ou plusieurs Catégorie(s) d'actions ayant le droit de proposer lors de l'Assemblée Générale une liste de noms de candidats pour la position d'administrateur de la Société (chacune de ces Catégories étant désignée pour les besoins de cet article une Catégorie Spéciale) sur base de laquelle un certain nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration doit être choisi (les administrateurs proposés par une Catégorie Spéciale étant désigné comme les Administrateurs de Catégorie Spéciale pour les besoins de cet article). La liste des candidats soumise par une Catégorie Spéciale reprend un nombre de candidats égal à au moins deux fois le nombre d'administrateurs devant être nommés comme Administrateurs de Catégorie Spéciale. Les candidats de la liste ayant remportés le plus grand nombre de votes sont élus. Les Catégories Spéciales, si elles sont émises, seront décrites dans le Mémorandum.
- 14.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale, à condition toutefois que si un Directeur de Catégorie Spéciale est révoqué, les administrateurs restants doivent convoquer sans délais une assemblée générale extraordinaire afin de désigner à sa place un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale. Le nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale doit être choisi parmi les candidats de la liste présentée par la Catégorie Spéciale concernée.
- 14.6 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants devront convoquer sans délais une assemblée générale extraordinaire afin de combler cette vacance. Une vacance d'un poste d'Administrateur de Catégorie Spéciale doit être comblée par un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale de la liste proposée par la Catégorie Spéciale concernée.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.

- 15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.
- 15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins quarantehuit (48) heures avant la date fixée pour la réunion.
- 15.4 Une notice écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés pendant la réunion et s'ils affirment avoir été dûment informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est requise pour une réunion se tenant aux lieu et heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 15.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.
- 15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.
 - 15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.
- 15.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation



à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide en droit luxembourgeois, par chaque administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

- 16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.
- 16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

- 18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.
- 18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.
- 18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 19. Comité d'investissement - autres comités.

- 19.1 Le Conseil d'Administration peut établir des comités et déléguer à ces comités le plein pouvoir pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion et les affaires de la Société pour le compte d'un ou de plusieurs Compartiment(s) ou d'agir en capacité purement consultative pour la Société en ce qui concerne un ou plusieurs Compartiment(s).
- 19.2 Il est prévu que le Conseil d'Administration déléguera la majorité de ses fonctions de gestion relatives à chaque Compartiment à un comité d'investissement, dans le sens le plus large permis par la Loi de 1915 et de la Loi de 2007. Dans ce cas, toute référence au Conseil d'Administration dans les présents Statuts sera, sous réserve des dispositions concernées du Mémorandum, une référence au Comité d'Investissement concerné, agissant au nom et pour le compte de la Société pour le compte du Compartiment concerné.
- 19.3 Les règles concernant la composition, les fonctions, devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémorandum.

Art. 20. Pouvoir de signature.

- 20.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.
- 20.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 18.1 ci-dessus.

Art. 21. Politiques et restrictions d'investissement.

- 21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) toutes restrictions qui seront périodiquement applicables à l'investissement des actifs de la Société et de ses Compartiments, conformément à la Loi de 2007, (iii) la stratégie de couverture à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iv) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum, conformément aux lois et réglementations applicables.
- 21.2 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémorandum, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségrégée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres Fonds et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés sur une base ségrégée ou en commun.



Art. 22. Conflits d'intérêts.

- 22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société a un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.
- 22.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.
- 22.3 Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée.
- 22.4 Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 23. Indemnisation.

- 23.1 Tout membre du Conseil d'Administration ou d'un comité d'investissement ou consultatif de la Société ou d'un ou de plusieurs Compartiments (chacun étant une Personne Indemnisée) peut être indemnisé en dehors des actifs du Compartiment concerné pour des engagements, frais ou dépenses (y compris des frais légaux raisonnables) encourus par la Personne Indemnisée en raison du fait qu'il est membre du Conseil d'Administration, du comité d'investissement ou consultatif, étant entendu:
- (a) qu'aucune Personne Indemnisée n'a droit à une telle indemnisation pour des actions ou omissions résultant d'un comportement qualifié de fraude ou de négligence, ou faute intentionnelle ou grave, et
- (b) qu'en ce qui concerne les Compartiments avec une structure d'appel de capital les indemnités ne pourront en aucun cas dépasser les engagements totaux des investisseurs envers la Société. Si une portion des engagements a déjà été appelée, les indemnités ne dépasseront en aucun cas les engagements totaux restant des investisseurs s'étant engagés à souscrire des actions augmenté de tout montant réalisé attribuable au portefeuille du Compartiment concerné, à concurrence d'un montant ne dépassant pas les engagements totaux.
- 23.2 Tout conseiller, gestionnaire d'investissements nommé par la Société afin de la conseiller ou de gérer les actifs d'un ou de plusieurs Compartiment(s), tel qu'indiqué dans le Mémorandum et chaque administrateur, fondé de pouvoir, agent ou employé dans la mesure où ils sont directement impliqués dans les affaires du Compartiment concerné, sont également considérés comme Personnes Indemnisées en relation avec le Compartiment concerné et bénéficient de l'indemnisation telle que décrite à l'article 23.1.
- 23.3 La Société peut indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou agent de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il serait finalement jugé responsable de faute ou de négligence grave.
- 23.4 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il aurait droit.

Art. 24. Pouvoirs de l'assemblée générale de la société.

- 24.1 Tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.
- 24.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 25. Assemblée générale annuelle des actionnaires - autres assemblées générales.

- 25.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi de septembre de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 25.2 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 25.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.



25.4 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 26. Notification, quorum, convocation, procurations et vote.

- 26.1 Les délais de convocation et quorum prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en n'est pas disposé autrement dans les présents Statuts.
- 26.2 Le Conseil d'Administration et les réviseurs d'entreprises ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux administrateurs agissant conjointement peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit envoyée par lettre recommandée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.
- 26.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les avis de convocations seront adressés uniquement par lettres recommandées.
 - 26.4 Chaque action donne droit à un vote.
- 26.5 Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.
- 26.6 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant (i) au moins la moitié du capital social et (ii) les actionnaires représentant 75% des engagements totaux de souscription à des actions sont présents ou représentés et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir
 - (a) les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée concerné; et
- (b) les votes des actionnaires représentant au moins 75 pourcents des engagements cumulés de souscription à des actions de la Société.

Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

- 26.7 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés que du consentement unanime des actionnaires.
- 26.8 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.
- 26.9 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.
- 26.10 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaires concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.
- 26.11 Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.
- 26.12 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui le souhaite.
- 26.13 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour à utiliser devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

Art. 27. Assemblées générales des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions.

27.1 Les actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.



- 27.2 De plus, les actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.
- 27.3 Les dispositions de l'Article 26 s'appliquent à ces Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

Art. 28. Réviseur d'entreprises agrée.

- 28.1 Les donnés comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.
 - 28.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

Art. 29. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories d'actions.

- 29.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation calculés au Jour d'Evaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet). La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.
- 29.2 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.
- 29.3 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition des Administrateurs, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon l'article 29, qui prendra les décisions à la majorité simple des actionnaires présents et représentés et votants.
- 29.4 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit tel que défini par la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de six mois. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.
 - 29.5 Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.
- 29.6 Dans les même circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiments ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet Article un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.
- 29.7 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'Article 29.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.
- 29.8 En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à Compartiments à une autre organisme de placement collectif en référence à l'Article 29.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

Art. 30. Année comptable.

30.1 L'exercice social commence le 1 er avril et se termine le 31 mars de chaque année.



Art. 31. Comptes annuels.

- 31.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.
- 31.2 Le Conseil d'Administration soumets au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.
- 31.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 32. Affectation des bénéfices.

- 32.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémorandum, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.
- 32.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.
- 32.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.
 - 32.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration.
- 32.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.
- 32.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamé dans les 5 ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.
- 32.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 33. Dépositaire.

- 33.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.
- 33.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

Art. 34. Liquidation.

- 34.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.
- 34.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.
- 34.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.
- 34.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.
- 34.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution volontaire de la Société, la liquidation doit être effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 2007 et de la Loi de 1915. Dans l'hypothèse d'une dissolution volontaire, la Société sera réputée, à partir du moment de sa dissolution, continuer à exister pour les besoins de la liquidation. Les opérations de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, après consentement de la CSSF, nommés par l'Assemblée Générale effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.
- 34.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.
 - 34.7 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.
- 34.8 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de la notice de l'Assemblée Générale, à laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées.



- 34.9 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.
- 34.10 Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

Art. 35. Loi applicable.

35.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi de 1915 conformément à l'Article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en septembre 2008.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les trente et un mille (31.000) actions émises par ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE - Compartiment A représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire de trente et un mille euros (31.000 EUR), de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 8.000 (huit mille euros).

Résolutions des actionnaires

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- (1) le nombre d'administrateurs est fixé à cinq;
- (2) les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
- Monsieur John Holloway, Director of Investments, EUROPEAN INVESTMENT FUND, dont l'adresse professionnelle est à 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg;
- Monsieur Robert Wagener, Secretary General, EUROPEAN INVESTMENT FUND, dont l'adresse professionnelle est à 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg;
- Monsieur Sen Akman, Senior Advisor to the Secretary General, à la TECHNOLOGY DEVELOPMENT FOUNDATION OF TURKEY, dont l'adresse professionnelle est Cyberpark Cyberplaza, B-Blok Kat-6, Bilkent, Ankara, Turquie (06800);
- Monsieur Bayram Mecit, Deputy President à the SMALL AND MEDIUM INDUSTRY DEVELOPMENT ORGANISA-TION OF TURKEY, dont l'adresse professionnelle est à Kosgeb, Abdülhakhamit Cad. N ° 866, Altmisevler 06470 Mamak, Ankara, Turquie; et
- Monsieur Hakan Tokaç, Member of the Executive Board, à la TURKISH DEVELOPMENT BANK (TKB), dont l'adresse professionnelle est à Atakent 3. Devlet Mah. B2 Blok D:20, Oran, Ankara, Turquie.
- (3) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établi à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg est nommé en tant que réviseur indépendant de la Société;
- (4) le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2009; et
 - (5) le siège social de la société est fixé au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Graas, H. Hellinckx.



Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35128. - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134666/242/1698.

(070160386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

SAIRDEFI, Société Anonyme Internationale de Recherches et de Développements Financiers, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.655.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le à Luxembourg le 30 octobre 2007

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Laurent Jacquemart et Guy Glesener de leur poste d'Administrateur de la société et de AUDITEX S.A.R.L. de son poste de Commissaire de la société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Thérèse Brasseur, Administrateur de sociétés, 3, rue des Champs, L- 5762 Hassel
- Christian Van Brussel, Administrateur de sociétés, 6, rue du Camps, B-6700 Arlon et comme nouveau commissaire:
- FIDACOZ SARL, 3, rue des Champs, L-5762 Hassel jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007138712/3842/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Sapphire Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.710.

EXTRAIT

Le 29 juin 2007 s'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire au siège de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première Résolution

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Jules Roebben, au 20 juin 2007;

Seconde Résolution

Nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE MOSELLAN s.à.r.l. avec siège à L-6750 Grevenmacher, 6 rue de Luxembourg, avec effet au 21 juin 2007 pour une durée de un an, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

SAPPHIRE SHIPPING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138476/2820/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04336C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck